



Recepissé/visa de retour

Par **PICHON33**, le **04/04/2013** à **00:44**

Titulaire d'un titre de séjour élève/étudiant depuis novembre 2004 j'ai sollicité à l'obtention de mon Doctorat en Info-Com en 2011 un changement de statut (élève/étudiant à salarié). Ce dossier de changement de statut a connu plusieurs difficultés pour être finalement refusé suite à une décision de la DIRECCTE (Directions régionales des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine). Pendant toute cette période (novembre 2011-Janvier 2013) j'ai obtenu à plusieurs reprises des récépissés de titre de séjour. Père de 3 enfants nés en France mais de mère ivoirienne) et faisant suite à la circulaire Valls de fin 2012 j'ai pu déposer à la préfecture de la Gironde un nouveau dossier de changement de statut (élève/étudiant à vie privée/vie familiale). Sur ce récépissé de 4 mois il est mentionné: A demandé un premier titre de séjour d'un an). J'ai conservé avec moi l'avant dernier récépissé + le titre de séjour périmé en novembre 2011.
A ce jour je dispose donc:
1. Titre de séjour périmé (élève/étudiant)
2. Avant dernier récépissé de demande de renouvellement périmé le 29 Janvier 2013
3. Le récépissé actuel de demande de premier titre de séjour d'un an valable jusqu'au 29 mai 2013
4. Un passeport en cours de validité
Question. Puis-je me rendre de toute urgence chez moi en Côte d'Ivoire et revenir en France sans solliciter un visa de retour? Le visa préfectoral de retour est-il encore délivrable?
Merci pour vos réponses et autres témoignages.
Cordialement
PICHON33